



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 16 JUIL. 2020

Mesdames et Messieurs les professionnels des établissements de santé et des EHPAD publics,
Chères collègues, chers collègues,

Si notre pays a pu résister à l'épidémie de coronavirus, c'est grâce à votre engagement, celui de tous les professionnels des hôpitaux et des EHPAD, qui a permis de sauver des vies. Au cours de cette épidémie, vous vous êtes engagés sans relâche pour faire face à cette crise sanitaire inédite. Chacun peut, moi le premier, mesurer votre courage et votre dévouement.

Votre mobilisation exemplaire s'est faite malgré les difficultés accumulées par notre système de santé depuis de nombreuses années et vous avez souvent mis en place des organisations nouvelles pour les pallier et répondre à l'urgence.

Le 25 mars 2020, à Mulhouse, le président de la République a pris un engagement auprès de vous : construire et mettre en place un plan massif de revalorisation de l'ensemble des carrières à l'hôpital et en EHPAD. Ces mots ont été le point de départ d'une grande concertation : le Ségur de la santé.

Avec le Premier ministre, j'ai lancé le 25 mai dernier cette concertation avec l'ensemble des acteurs du monde de la santé avec un objectif clair : remettre notre système de santé sur de bons rails. Au cœur du Ségur, les travaux autour des métiers, des carrières et de leur rémunération, nous ont permis d'aboutir à des accords historiques, pour que les métiers de la santé, vos métiers, soient enfin reconnus à la hauteur de votre engagement.

Ces accords sont le fruit d'un dialogue social exigeant et constructif de plus de 40 heures avec vos organisations syndicales représentatives que je tiens à remercier pour les avancées collectives que nous avons pu faire ensemble. Ils ont été signés par une majorité d'organisations représentatives des professions non médicales (FO, CFDT, UNSA) et médicales (INPH, SNAM-HP, CMH) avec le Premier ministre ce lundi 13 juillet.

J'ai souhaité, par cette lettre, partager avec vous les mesures qu'ils comprennent.

D'une part, pour les sages-femmes et les personnels non médicaux à l'hôpital et en EHPAD, ce sont 7,6 milliards d'euros par an qui permettront de revaloriser les métiers, développer une véritable politique de gestion de carrière et des compétences et donner plus de marges de manœuvres locales pour améliorer le quotidien de tous.

La rémunération des sages-femmes et des professionnels non médicaux au sein des établissements de santé et EHPAD publics sera revalorisée de 183 euros nets mensuels (90 euros applicable dès le 1^{er} septembre 2020 versés à titre rétroactif sur la paie de janvier 2021 puis 93 euros supplémentaires à partir du 1^{er} mars 2021).

.../...

Cela concerne donc les sages-femmes, les cadres de santé, les infirmières, les auxiliaires de puériculture, les techniciens de laboratoire, les manipulateurs en électroradiologie médicale, les préparateurs en pharmacie, les ambulanciers, les assistants de régulation médicale, les masseurs-kinésithérapeutes, les psychologues, les aides-soignantes, les assistantes sociales, les agents des services hospitaliers, les assistantes médico-administratives, les personnels administratifs, techniques et ouvriers, ...

Et cette revalorisation mensuelle de 183 euros nets n'est pas un solde de tout compte ; elle ne constitue qu'un socle minimum pour les sages-femmes et tous les professionnels non médicaux.

En effet, nous engageons également une refonte des grilles de rémunérations des personnels paramédicaux (corps infirmiers, aides-soignants, filières rééducation et médicoteknique) pour mieux prendre en compte les spécificités et les contraintes de ces métiers. Cette revalorisation qui interviendra en 2021 sera de 35 euros nets mensuels supplémentaires en moyenne pour les professionnels concernés.

Avec ces mesures, tous les professionnels paramédicaux dans les établissements de santé et les EHPAD gagneront ainsi environ 220 euros net par mois en plus grâce au Ségur de la santé.

J'ai également tenu à encourager le collectif qui a été une vraie force durant la crise sanitaire en portant jusqu'à 100 euros net mensuels (1 200 euros nets annuels) la prime d'engagement collectif permettant de valoriser les projets d'équipe améliorant la qualité des soins.

Afin d'améliorer les organisations du temps de travail, j'ai souhaité vous donner davantage de marges de manœuvre avec des financements dédiés pour mettre en place des projets pilotes de construction collective des plannings, de contractualisation individuelle d'heures supplémentaires rémunérées et majorées ou encore d'annualisation du temps de travail. Cela se fera par le biais d'accords locaux.

Un soutien sera aussi apporté à l'emploi hospitalier, au recrutement de personnel, au pourvoi des postes vacants et au renforcement des équipes de remplacement : un financement national sera débloqué pour accompagner le recrutement de 15 000 professionnels.

D'autre part, pour les praticiens hospitaliers de l'hôpital public, 450 millions d'euros par an permettront de renforcer l'attractivité de l'hôpital public, de donner de nouvelles perspectives de carrières et de rémunérations et de développer les liens entre la ville et l'hôpital.

C'est un choc d'attractivité que nous visons avec la fusion des 4 premiers échelons en début de carrière pour une entrée directe au 4^{ème} échelon actuel ainsi que la création de 3 nouveaux échelons en fin de carrière des médecins. Notre objectif : attirer, fidéliser et conserver nos talents. Une attention particulière sera aussi portée à la situation des professionnels enseignants et hospitaliers.

Nous porterons également l'indemnité de service public exclusif à 1 010 euros bruts mensuels avec un unique palier (actuellement, 493 € bruts / mois pour les praticiens de moins de 15 ans d'ancienneté et 704 € bruts / mois pour les praticiens de plus de 15 ans d'ancienneté) pour tous les praticiens qui ont fait le choix du service public exclusif. C'est une juste reconnaissance de cet engagement au service de nos concitoyens.

Afin de permettre aux médecins d'exercer aussi bien à l'hôpital qu'en ville, nous allons diversifier les modes d'exercice et favoriser les passerelles. Enfin, il est apparu essentiel d'encourager le développement des parcours professionnels avec la mise en place d'entretiens professionnels et la reconnaissance des activités non cliniques comme la recherche, l'enseignement ou encore le management.

Les mesures contenues dans ces accords bénéficieront à près de 1,8 million de professionnels.

Nous pouvons être fiers collectivement de ces avancées qui vont permettre d'améliorer significativement et durablement votre rémunération et votre quotidien. Ces accords du Ségur de la Santé apportent une reconnaissance historique de nos métiers du soin, qui à l'hôpital comme en EHPAD, seront toujours des métiers d'engagement au service de tous.

Ils sont aussi un gage pour l'avenir : ils garantissent l'attractivité de nos métiers et la transformation de notre système de santé au service des patients et retiennent de la crise traversée les enseignements qui devaient être tirés.

Dans les prochains jours, je partagerai avec vous l'ensemble des mesures de transformation du système de santé, au-delà des accords du Ségur spécifiques aux carrières et aux rémunérations, et couvrant l'ensemble des quatre « piliers » du Ségur : la relance de l'investissement, l'évolution des modèles de financement des activités de soins, la simplification des organisations et du quotidien des équipes, le décloisonnement du système de santé, les dynamiques de territoires...

Je sais que je peux compter sur vous et vous remercie très sincèrement de votre investissement sans faille.

Je vous prie de bien vouloir agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier VÉRAN

